



Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

14, rue Fortuné Charlot
95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 29 septembre 2022

Le Maire,

Le Maire, Jean-Noël CARPENTIER

Liste des Emplacements Réservés

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Réalisation d'une liaison piétonne reliant la résidence de la gare à la rue des Rosiers et/ou à destination de réseaux publics	Commune	983
2	Aménagement de l'entrée du quartier Croix Blanche	Commune	1430
3	Continuité piétonne lisible entre quartiers reliant la promenade des impressionnistes à la rue G. de Maupassant	Commune	500
4	Continuité piétonne lisible entre quartiers : de la promenade des impressionnistes à la rue G. Courbet	Commune	518
5	Nouvelle liaison routière RD 14 / rue de Confians	Commune	662
6	Nouvelle voie pour ouvrir le quartier de la Croix blanche	Commune	1102
7	Réalisation d'un sentier de balade piétonne reliant l'impasse de la Carrière à la butte de la Tuile	Commune	1281
8	Réalisation d'une jonction de circulation piétonne entre le village et la butte de Cormeilles	Commune	97
9	Liaison piétonne butte de Cormeilles / boulevard de Pontoise	Commune	336
10	Traitement et sécurisation du carrefour rue de Bellevue / rue du Panorama	Commune	60
11	Aménagement du carrefour RD 14 / Rue J. Verriol pour renforcer la continuité entre les deux centralités de la ville (liaisons piétonnes, traitement végétal)	Commune	2546
12	Élargissement de la rue de Beauchamp et réalisation de trottoirs confortables	Commune	1446
13	Parc paysager public et ses itinéraires de balades et liaison piétonne entre le futur parc paysager et la RD 14	Commune	29701
14	Requalification des voiries et renforcement de la continuité piétonne et de la perméabilité pour les véhicules de part et d'autre de l'avenue des Francs	Commune	951
15	Requalification des voiries et renforcement de la continuité piétonne et de la perméabilité pour les véhicules de part et d'autre de l'avenue des Francs	Commune	1146
16	Réalisation d'un lycée et ses équipements et aménagements annexes et/ou équipements de loisirs	Commune	19790
17	Réalisation d'un trottoir et d'équipements et aménagements annexes (place de la Libération/rue de Gaulle)	Commune	50
18	Aménagement de la RD 392 en boulevard urbain (rive droite)	Commune	6163
19	Aménagement de la RD 392 en boulevard urbain (rive gauche)	Commune	5452
20	Élargissement de la rue des Glaises et réalisation de trottoirs confortables	Commune	1034
21	Réalisation d'une aire de loisirs	Commune	22058
22	Élargissement de l'accès à la RD 14 depuis la rue de Confians	Commune	251
23	Élargissement de la rue de la République pour créer un trottoir confortable	Communauté d'agglomération	145
24	Élargissement de la rue du Gal de Gaulle pour améliorer la place du piéton	Commune	3323
25	Nouvelle liaison routière entre la RD14 et la rue de Confians	Commune	915
26	Élargissement de la rue Marcou Colin	Commune	2094
27	Résérialisation de la rue de Cormeilles pour améliorer le confort des piétons	Commune	211
28	Élargissement de la sente des Sablons	Commune	99
29	Élargissement de la rue de la Paix	Commune	1065
30	Élargissement de la voie à l'angle de la rue du Panorama et rue de la Halle	Commune	256
31	Cheminement piétonnier entre la rue de l'Espérance et l'avenue des Francs et entre la rue de l'Espérance et la rue A. Brand	Commune	2074
32	Parking à l'angle du Boulevard de Pontoise et de la rue Pierre Curie	Commune	337
33	Création d'un trottoir le long du Chemin de la Mare Epineuse	Commune	539
34	Aménagement du boulevard Bordier	Commune	11795
35	Construction d'une opération mixte comprenant un équipement d'intérêt collectif	Commune	4171
36	Construction d'une école	Commune	7055
37	Création d'une mail piéton	Commune	5797
38	Création d'une place publique	Commune	5563

Légende :

- Limite de commune
- ▭ Parcelles cadastrales
- Courbes de niveau
- Limites de zones
 - N1
 - N2
 - UA
 - UC
 - UI
 - UI d
 - UJ
 - UP
 - UP d
 - UR
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - L'OAP trame verte et bleue porte sur l'ensemble du territoire
 - Emplacement réservé
 - Espace public à préserver
 - Bati remarquable à protéger
 - Bande inconstructible de 50m par rapport à la lisière du bois de Cormeilles
 - Zone d'accumulation des eaux pluviales constatée par la commune lors d'orages violents
 - Marge d'isolement
 - Espace Boisé Classé (EBC)
 - Recul minimum obligatoire
 - Recul par rapport à l'IA15 : zone non aedificandi
 - Recul par rapport à l'IA15 : première marge de recul
 - Alignement des façades par rapport à la RD14 et la rue du Général De Gaulle
 - Normes particulières de stationnement automobile applicables aux commerces ayant une façade sur la RD14
 - Surface de plancher <1000 m² : 1 place pour 60 m²
 - Surface de plancher >=1000 m² : 1 place pour 40 m²
 - Axe de ruissellement sur voirie constaté par la commune lors d'orages violents
 - Protection des alignements d'arbres
 - Signaux Architecturaux : Hauteur maximale autorisée
 - Arbres remarquables

